

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° RCA23 210016

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que :

- 1° lors de sa séance ordinaire du 5 décembre 2023, le conseil d'arrondissement a, par l'adoption de sa résolution n° CA23 210312, adopté le *Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 14 736 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard (RCA15 210005) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 1 095 000 \$ pour un total de 15 831 000 \$ (RCA23 210016)*;
- 2° ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter de l'arrondissement de Verdun à la suite de la procédure d'enregistrement par demande écrite qui s'est tenue du 11 au 15 décembre 2023;
- 3° ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 avril 2024;
- 4° ce règlement entre donc en vigueur en date d'aujourd'hui;
- 5° copie de ce règlement peut être consulté du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 au bureau du soussigné situé au :

Bureau du Secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104
Verdun (Québec) H4G 1M4

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, le 24 avril 2024.

Stephanie Zhao Liu (original signé numériquement)

Stephanie Zhao Liu
Secrétaire d'arrondissement